Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-BEX_2026_38-DE

BUREAU EXECUTIF
Séance du 12/10/2026
Délibération n°12

L'an deux mille vingt-six, le lundi douze du mois de septembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi cinq du mois de septembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	18
Présents physiquement	17
Présents en visioconférence	0
Votants	17
Vote	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Yohann MORISOT, Conseiller délégué Commande Publique

Secrétaire de séance : Franck HERSEMEULE

Déchets – CESSION DE PLUSIEURS MODULAIRES USAGES POUR LA COMMUNE DE CONQUEREUIL

La présente délibération a pour objet d'accorder la vente de 2 modulaires de type ALGECO appartenant à la direction environnement de REDON Agglomération à la commune de Conquereuil.





Rapport de Monsieur Yoann LE FOL, Vice-président,

Le service de collecte des déchets a déménagé sur le nouveau centre de transfert de Saint Nicolas de Redon en janvier 2026. L'ancien site situé rue de la vieille ville à REDON doit être débarrassé et fera l'objet d'une dépollution dans les mois à venir. REDON Agglomération possède sur ce site, 7 modulaires de type ALGECO qui étaient utilisés par la régie collecte comme base de vie (vestiaires et bureaux d'exploitation).
Afin de permettre une réutilisation des modulaire et d'éviter leur destruction, le pôle déchet de REDON Agglomération a cherché de nouveaux usages à ces équipements, d'abord au sein des services de la collectivité et ensuite auprès de ses associations partenaires.
Dans ce cadre, la mairie de Conquereuil s'est montrée intéressée pour récupérer deux modulaires afin de les réutiliser dans le cadre de son activité.
Les autres modulaires ont été récupérés par le service déchèterie, la direction patrimoine de REDON Agglomération ainsi que l'association Recycle et Don par l'intermédiaire de la mairie de Conquereuil.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-BEX_2026_38-DE

Le prix de cession a été établi à titre gratuit, étant entendu que la Mairie de Conquereuil procèdera à ses frais à l'enlèvement et au transport des modulaires.

VU la délibération n°63_CC_2026_172 du 15 juin 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

VU le numéro d'inventaire 140425 ;

CONSIDERANT que l'activité de collecte des déchets ménagers a été déménagée sur le nouveau centre de transfert à Saint Nicolas de Redon ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la fin d'exploitation du site de l'ancien centre de transfert des déchets ménagers situé rue de la vieille ville à Redon, il est nécessaire d'enlever les équipements présents pour permettre la dépollution du site et son déclassement ICPE;

CONSIDERANT l'état d'usure avancé des bâtiments modulaires ;

CONSIDERANT la demande d'achat formulée par la commune de Conquereuil le 05/10/2026 ;

CONSIDERANT le prix fixé à titre gratuit par modulaire, la manutention et le transport étant à la charge de la Commune de Conquereuil.

Sur ce rapport, le Bureau exécutif décide :

- **de céder à la commune de Conquereuil les 2 modulaires à titre gratuit.**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 17 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 12/10/2026

Le Secrétaire de séance,
Franck HERSEMEULE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne S.a.
3 Charles Sillard
35 600 REDON
Tél : 02 99 70 34 34